

Monsieur Gérard Brun
Directeur du personnel
Groupe Dauphiné Libéré

Courrier recommandé à main

Veurey, le 20 septembre 2004

Objet : réunion du 20 septembre 2004 sur la clause de cession

Monsieur,

Votre réponse à notre courrier adressé à M. Guilbert le 16 septembre 2004 concernant « la clause de cession » pour les journalistes d'AGI, ne nous satisfait pas.

En effet, puisqu'aucune information ni invitation officielle ne nous est parvenue, nous sommes obligés de nous fier aux affichages, apparemment inexacts, d'organisations syndicales (*ci-joint tracts FO et CFDT du 7 septembre 2004*). Comme vous pourrez le lire, la venue de M. Pierre Bœuf et des discussions entreprise par entreprise étaient clairement annoncées.

Cependant ceci n'est pas l'essentiel. L'éventuelle venue au Dauphiné Libéré de M. Pierre Bœuf n'est en aucun cas le sujet principal de notre courrier.

Nous sommes étonnés que vous souhaitiez échanger les réunions paritaires et le Comité d'Entreprise d'AGI contre une « *réunion d'information* » demandée, selon vous, par une certaine catégorie de salariés et interdite aux organisations syndicales représentatives de l'entreprise.

Vous nous demandez dans votre courrier : « *Que vient faire le Code du travail dans tout cela ?* ». Justement, la loi garantit aux organisations syndicales, même minoritaires, l'accès à l'information et à la négociation. Tout cela à travers un fonctionnement clairement établi par le Code du travail. En France, la « *démocratie directe* » n'est pas un mode de fonctionnement prévu par la loi.

Comme vous le savez, toute information concernant la vie d'une entreprise et l'avenir des salariés qui la composent doit être livrée et débattue en priorité dans les instances paritaires représentatives.

La Filpac-CGT Dauphiné Libéré ne saura pas tolérer être mise à l'écart du débat social à travers des subterfuges de la sorte. Ainsi votre réponse et l'absence d'invitation officielle à la réunion du 20 septembre nous font comprendre qu'aucune information de votre part ni négociation paritaire n'aura lieu aujourd'hui. Faute de quoi nous saurons défendre les prérogatives et droits des organisations syndicales et des instances paritaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :

MM. Henri-Pierre Guilbert, Président d'AGI
Pierre Boutonnet, Inspecteur du travail
Affichage.